



CAP d'affectation au 01/09/2013 des cadres A , B et C

Filière Fiscale et Gestion Publique

La CAP d'affectation des cadres A filière fiscale et filière Gestion Publique s'est tenue le jeudi 11 juillet 2013 ,

La CAP d'affectation des agents C de la Filière Fiscale et de la Gestion Publique s'est tenue vendredi 12 juillet.

La CAP d'affectation des cadres B de la Gestion Publique prévue le même jour n'a pas pu se tenir faute de quorum. Elle a été reporté au mardi 16 juillet, date de la CAP d'affectation des cadres B de la Filière Fiscale.

N'apparaissent sur les tableaux ci-dessous que les agents qui, à l'issue de ces CAPL, ont obtenu un poste figurant sur leur fiche de voeux/souhait ou ont été nommés d'office sur un poste vacant.

Cadres A :

Nom et Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation au 01/09
Anciant Bernard	BDV Yvelines	SIP/SIE de Lannemezan
Bernard Thérèse	DDFIP Aude	SIE Tarbes
Hourcourigaray-Preuilh Laurence	PCE/ICE 65	ICE Tarbes
Lapachet Josiane	SIE Mirande	SIP/SIE de Lourdes,
HORS CAP		
Périot Pascale	CFP Nérac (47)	Pole gestion Publique, analyse financière réseau d'alerte.
Larroque Valérie	Recouvrement contentieux DDFIP 24	Trésorerie d'Argelès Gazost
Jean Louis Galiay	Analyses financières DDFIP 65	Service comptabilité/dépense
José Navarro	Mission économique DDFIP 65	Recouvrement Produits divers

Lors de cette CAP, les représentants syndicaux ont fait valoir des propositions qui différaient du projet directionnel et qui tenaient compte des fiches de souhaits des agents affectés ALD,

La Direction a refusé de donner suite et n'a pas communiqué en séance les affectations précises des agents nommés en direction.

Cadres C :

Nom et Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation au 01/09
BAQUE Marinette	SIP Tarbes	SPF 2è bureau
BORDES Magali	Sans poste	SIE Tarbes
CAZALAS Nicole	Sans poste	SIE Tarbes

Nom et Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation au 01/09
COTCHE Jean-Jacques	SIP Lourdes (recouvrement)	Trésorerie de Tournay
DUARTE Severine	Direction (pôle gestion fiscale)	Direction (pôle gestion fiscale)
VASQUEZ Jean-Charles	Direction (cellule comptabilité de l'état-dépenses)	Direction (pôle pilotage et ressources)
COSENTINO Franck	Trésorerie de Bagnères	Equipe de renfort (a/c du 01/03/2014)

Lors de cette CAP, une modification du projet initial de l'administration a pu être obtenue, permettant à un agent de la trésorerie de Bagnères d'obtenir sa mutation.

Cadres B :

Nom et Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation au 01/09
BARBE Nicolas	DRFIP Haute-Garonne	SIP-SIE Lourdes
BERDOS Christophe	EDRA	SIE Tarbes
BERNIGOLE Marianne	DRFIP Ile De France	SIP Tarbes
DECHA Christine	SIP Tarbes	SIP Tarbes
DUBOS Monique	Trésorerie Tarbes Municipale	Direction (
DUBOUE Marie-Ange	DDFIP Ariège	Direction
DUTHU Patricia	EDRA	SIP-SIE de Lannemezan
FOURNET Florence	Trésorerie (détachée de la trésorerie d'Arreau)	Trésorerie de Saint-Laurent-De- Neste
HECHES Serge	Trésorerie de Lourdes	Trésorerie de Tarbes Municipale
Gomez Da Furriela Fabien	ENFIP	SIP de Tarbes
LAMADON Emmanuelle	Direction	Trésorerie de Lourdes
MAGNIER Olivier	DDFIP Val de Marne	Trésorerie de Vic-en-Bigorre
PALISSE Marie-Thérèse	SIE Tarbes	SPF1
SALAS	DDFIP Pyrénées Atlantique	SPF 2
SARRAUT Lucienne	Direction	Trésorerie de Bagnères (détachée à la Trés de Lourdes jusqu'au 28/02/2014)
VERDIER-MATAYRON Anne-Marie	DIRCOFI Sud-Ouest	SIE Tarbes

Un courrier intersyndical va être transmis au DDFIP des Hautes Pyrénées afin de lui demander de préciser lors des CAP futures l'affectation par services des personnels affectés en direction,

A l'issue de ces CAP, nous pouvons déplorer que des postes vacants n'aient pas pu être attribués bien que sollicités par certains agents, la direction préférant affecter les agents sur des postes « plus prioritaires » et laissant par conséquent vacants ces postes, au risque de mettre les services en difficultés.

De même, en raison de la suppression importante et dramatique des effectifs, il suffit qu'un agent ne rejoigne pas le poste prévu au projet, soit par ce qu'il a obtenu un meilleur choix en CAP nationale, soit par ce qu'il refuse le bénéfice d'une promotion, pour que les services devant accueillir ces agents se retrouvent confrontés à de très grandes difficultés de fonctionnement.